



Suspension bourse et remboursement

Par **asilvia**, le **05/01/2016** à **19:33**

Bonjour, mon fils est boursier (450 € /mois pour les études et la chambre) et à septembre il fréquentait la fac de sociologie sur Brest

Au cours de l'année il a décidé de changer d'orientation pour se diriger vers la fac de droit de la même ville.

Dans un premier temps à droit ils sont refusé son inscription au premier semestre car trop tard et à l'époque c'était question de se présenter aux examens de sociologie, d'autant plus qu'il était boursier.

Or, lorsque mon fils a été accepté et il est passé à nouveau pour finaliser son inscription en droit, cette fois pour le second semestre, et avoir parlé avec la même personne que moi au téléphone, il lui a été dit qu'il n'était « pas nécessaire de se rendre aux examens de sociologie étant donné qu'il était désormais inscrit à la faculté de Droit. » Et c'est pour cette raison qu'il ne s'est pas présenté, alors qu'il si était préparé. Je tiens également à signaler qu'il lui a été demandé lors de son inscription définitive de droit si mon fils était boursier.

Le 27 décembre j'ai reçu une notification du Crous pour m'informer de la suspension de la bourse.

Suite à un mail envoyé au Crous pour en savoir un peu plus il m'a été répondu (pas encore de manière officielle) qu'il va devoir rembourser le premier semestre....autant donné qu'à partir de janvier il n'a droit à plus rien. Heureusement que cet été il avait travaillé mais il n'a pas assez pour pouvoir rester les autres 6 mois et moi je ne peux pas l'aider.

Demain matin mon fils se rendra au CROUS de Brest afin d'y avoir des renseignements supplémentaires concernant cette situation pour savoir comment faire pour avoir un recours gracieux et reconduire sa bourse au deuxième semestre.

Et il se renseignera également, dans le cas d'une impossibilité de reconduite de bourse et une réponse positive au sujet du recours gracieux, sur le moyen qu'il existe pour quitter la chambre avant la fin des cours, car je suis dans l'impossibilité de financer ses études sur Brest.

Quelqu'un s'est il retrouvé dans cette situation ? Car j'entends bien qu'il fallait, selon les principes de l'assignation des bourses, qu'il se présente aux examens, mais vu les informations eu au secrétariat de droit, j'ai le sentiment qu'il se retrouve victime de mauvais renseignements ou du moins de renseignements non-exhaustifs.

Quel conseil avez-vous à mes suggérer ?

Merci d'avance,
Bien à vous. Et joyeuse annéetout de même
Silvia

Ps : désolée pour les erreurs mais le français ce n'est pas ma langue maternelle